



Conseil économique et social

Distr. générale
20 septembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Quatrième réunion
En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*
Séances parallèles

Promouvoir l'emploi inclusif et résilient des jeunes en Afrique, maintenant et après la pandémie de COVID-19

Aide-mémoire

I. Contexte

1. La quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre se tiendra en ligne les 17 et 18 novembre 2021, sur le thème « Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 ».
2. À cette occasion, la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organisera un certain nombre de séances parallèles, dont une sur le thème : « promouvoir l'emploi inclusif et résilient des jeunes en Afrique, maintenant et après la pandémie de COVID-19 ».

II. Cadre général

3. L'Afrique est la région du monde où la population est la plus jeune, avec un âge médian de 20 ans. Elle continuera d'avoir la plus forte proportion de jeunes au cours des prochaines décennies. Près de 20 % de la population totale se situe dans la tranche d'âge des 15-24 ans, une tendance appelée « explosion démographique de la jeunesse ».
4. Les problèmes auxquels le continent est confronté sont notamment l'accroissement démographique rapide, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, les conflits et l'insurrection radicale croissante, l'intégration économique régionale, la contrebande organisée et la traite des personnes, la demande mondiale de main-d'œuvre et la

* E/ECA/CSPPG/4/1.



transformation socioéconomique intérieure qui se traduit par une urbanisation rapide et une classe moyenne en expansion.

5. Mettre en place de politiques appropriées et créer un contexte de développement économique adéquat offrira à l'Afrique des chances de croissance, d'innovation et de changements porteurs de transformation. Sans cela, la région sera confrontée à d'énormes contraintes socioéconomiques. Pour que les pays africains puissent réaliser leurs aspirations et leurs objectifs en matière de croissance durable et inclusive, la création d'emplois doit rester une priorité absolue, comme le soulignent plusieurs plans de développement nationaux et les objectifs de développement convenus au niveau international.

6. L'apparition de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a ajouté une dimension supplémentaire de santé publique internationale à des enjeux déjà complexes et a eu un impact particulièrement négatif sur l'emploi des jeunes du continent et du reste du monde. La pandémie a exacerbé la pénurie d'emplois pour la population jeune en croissance. Elle a également exposé les vulnérabilités existantes et considérablement perturbé la vie des jeunes.

7. Jusqu'à présent, le taux de mortalité liée à la pandémie en Afrique a été inférieur à ceux enregistrés dans les autres régions du monde. Cependant, la décision des gouvernements africains de mettre en œuvre des politiques de confinement a eu un coût très élevé. Une partie de ce coût a été directe (par exemple, ralentissement de la croissance économique), tandis qu'une autre partie s'est reflétée dans les occasions perdues à cause du sous-emploi et dans les effets indirects de la diminution des envois de fonds et de l'aide du reste du monde.

8. Les entreprises n'embauchant plus en raison de la pandémie, les jeunes et les autres nouveaux arrivants sur le marché du travail subissent de plein fouet les difficultés économiques. Le fait de maintenir les jeunes à l'écart du marché du travail compromet les chances de l'Afrique de tirer parti du dividende démographique. Il accroît également le risque d'insécurité et de troubles sociaux, en particulier dans les pays qui sont déjà en proie à de fortes inégalités et à des conflits politiques latents.

9. La transition démographique en cours en Afrique et la baisse des taux de dépendance qui en découle pourraient permettre aux gouvernements d'épargner, d'investir plus facilement et de stimuler ainsi les perspectives de développement socioéconomique. L'histoire a montré que ce dividende démographique peut être très important. La Corée du Sud, par exemple, a décuplé son économie entre 1970 et 2000, le dividende démographique représentant entre un quart et un tiers de cette croissance. Il y a des raisons de penser que cet objectif pourrait être atteint dans certains pays africains¹.

10. Il résulte de ce qui précède qu'il est essentiel d'accélérer les progrès au cours de l'actuelle « décennie de la transformation » afin d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et de faire face à la combinaison actuelle d'opportunités et de défis, notamment la pandémie de COVID-19 et l'absence de protection sociale pour les jeunes. Les efforts visant à employer les jeunes, à exploiter le dividende démographique et à renforcer la résistance à la maladie de COVID-19 et aux autres pandémies bénéficient d'un large soutien. Les pays africains doivent prendre des mesures pour offrir un emploi décent et utile à tous les jeunes ; exploiter et partager un important dividende démographique dans chaque pays, compte tenu des circonstances qui

¹ Des études récentes indiquent que le premier dividende – récolté lorsque la première « génération de dividendes » est adulte – peut être suivi d'un deuxième, voire d'un troisième dividende. Il indique également que le dividende va au-delà du produit intérieur brut en apportant des améliorations à l'éducation, aux soins de santé et à la sécurité et en réduisant les inégalités. En bref, les effets d'entraînement du premier dividende peuvent perdurer pendant une longue période et s'étendre à de multiples secteurs socioéconomiques.

lui sont propres, et accroître la résilience à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises sanitaires.

III. Objectifs

11. La séance parallèle abordera la question fondamentale de savoir ce qu'il faut faire pour atténuer l'impact de la pandémie sur les jeunes afin de renforcer leur résistance aux chocs futurs et de favoriser la reprise économique. Les débats feront intervenir des experts techniques, des responsables politiques nationaux et la société civile.

12. L'objectif général de la séance parallèle est de donner aux États membres l'occasion de présenter et de proposer des moyens d'intervention concrets pour promouvoir la création d'emplois en faveur des jeunes, de manière à renforcer la résilience de ces derniers et à aider la région à exploiter son dividende démographique. Plus précisément, la séance parallèle permettra de :

- a) Présenter un cadre d'analyse des perspectives d'emploi des jeunes ;
- b) Examiner les défis connexes, notamment dans le contexte de l'urbanisation, des crises et des changements sociaux rapides, en accordant une attention particulière aux dimensions de genre ;
- c) Présenter les résultats du travail analytique sur l'emploi des jeunes et le dividende démographique dans dix pays africains qui devraient contribuer à l'essentiel de l'augmentation absolue de la population jeune en Afrique au cours de la prochaine décennie. Ces pays sont les suivants : Algérie, Angola, République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Kenya, Niger, Nigéria, Ouganda et République-Unie de Tanzanie ;
- d) Discuter des stratégies propres à renforcer la résilience collective contre les chocs futurs et à promouvoir l'emploi des jeunes en Afrique dans le contexte de COVID-19.

IV. Produits et résultats escomptés

13. La séance parallèle devrait apporter une contribution substantielle au rapport final du Comité, notamment en ce qui concerne le travail de la Section des politiques sociales. Le rapport synthétisera les commentaires des États membres sur le travail effectué par la Division pour soutenir leurs politiques d'emploi des jeunes par les moyens suivants :

- a) Travail en synergie avec la Section de l'urbanisation sur les emplois productifs dans les zones urbaines ;
- b) Activités relatives au dividende démographique et au genre réalisées avec la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- c) Contribution substantielle du Comité, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail, au document de base sur l'Objectif de développement durable 8 (Travail décent et croissance économique) qui a été présenté au Forum régional africain pour le développement durable.

14. Les recommandations concrètes faites à la séance parallèle constitueront la base du travail de la Division sur l'emploi des jeunes au cours de la période 2022-2023.

15. Les résultats spécifiques suivants sont également attendus :

a) D'une part, une meilleure compréhension des perspectives et approches de la Commission en matière d'emploi des jeunes, qui ont pris en compte la COVID-19 et s'inspirent du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, d'autre part, une adhésion plus forte à ces perspectives et approches.

b) Une meilleure compréhension des liens entre l'emploi des jeunes et les composantes économiques, démographiques et politiques, qui devrait permettre de libérer le potentiel des jeunes du continent pour mieux avancer vers une croissance inclusive et résiliente ;

c) Le travail de la CEA sur la politique sociale, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'urbanisation sera mieux adapté aux besoins, aux priorités et aux contextes de développement des États membres et plus pertinent à cet égard ;

d) Un engagement accru à répondre en temps voulu aux demandes d'information et de données émanant de la Commission et à mettre en œuvre les recommandations de politique générale.

V. Format

16. La séance parallèle sera structurée de manière à ce que les experts invités participent activement aux discussions thématiques qui serviront de retour d'information sur le travail de la Division. Un exposé sur le thème de la séance parallèle sera fait à la séance plénière afin de susciter davantage de réactions de la part des participants.

VI. Documentation

17. La séance parallèle s'appuiera sur plusieurs rapports concernant les travaux de la Division sur l'emploi des jeunes. Des liens Internet vers des publications, des documents techniques et des produits de connaissance pertinents seront communiqués en ligne aux participants pendant la séance parallèle.

VII. Participation

18. Le Comité est composé d'experts des États membres de la CEA issus des ministères chargés des questions de genre, du développement social, de l'urbanisation et de la planification économique. Des représentants des communautés économiques régionales africaines, de la Commission de l'Union africaine, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et des milieux universitaires y participeront en qualité d'observateurs.

VIII. Langue

19. La séance parallèle se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée.